



## Trois systèmes territoriaux dans la région pour autant de dynamiques d'emploi et de population

**D**e par sa situation au carrefour de six régions de France métropolitaine, la région Centre-Val de Loire connaît des dynamiques d'emploi et de population diverses. De façon générale, on constate un phénomène de métropolisation qui se poursuit depuis les années 1990. La croissance de la population autour des grandes unités urbaines favorise le dynamisme démographique du nord régional, fortement influencé par l'Île-de-France, ainsi que de l'axe ligérien, où se situent les deux métropoles régionales. À l'inverse, les territoires du sud, plus isolés et nettement moins denses, ne bénéficient pas d'un effet d'entraînement.

Clément Meyniel

### Une population concentrée dans les grandes unités urbaines

La région Centre-Val de Loire s'étend sur près de 40 000 km<sup>2</sup>, il s'agit de la quatrième région de France par sa superficie. Avec 2 579 000 habitants en 2015, elle représente un peu plus de 4 % de la population métropolitaine. Elle est donc l'une des régions les moins densément peuplées, avec une moyenne de 66 habitants au km<sup>2</sup> contre 100 au niveau métropolitain hors Île-de-France.

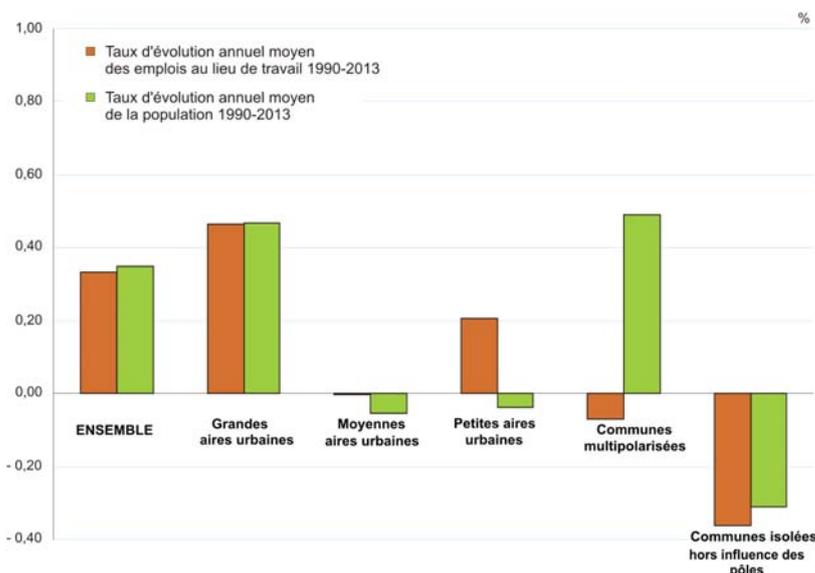
Les communes peu, voire très peu, denses (*définitions*) constituent 95 % du territoire régional contre 91 % au niveau de la France de province. Ces communes n'abritent cependant que la moitié de la population régionale. L'autre moitié réside au sein de communes denses ou intermédiaires situées essentiellement au sein des grandes unités urbaines (*définitions*), notamment celles des deux métropoles d'Orléans et Tours. Elles sont également présentes tout le long de l'axe ligérien et sur les franges franciliennes, au sein d'unités urbaines de plus de 40 000 habitants : Blois entre les deux métropoles régionales, Chartres et Dreux à l'ouest des Yvelines et Montargis au sud de la Seine-et-Marne. Dans le sud de la région, les grandes unités urbaines de Bourges et Châteauroux sont plus isolées.

### Les grandes aires urbaines portent la croissance de l'emploi et de la population

En 2013, les trois quarts de la population et 71 % des emplois de la région sont localisés dans les grandes aires urbaines qui forment les aires d'influence des grandes unités urbaines (*définitions*). Cette concentration s'est amplifiée au cours de la période 1990-2013, marquée par une croissance démographique et des emplois portée par les grandes aires

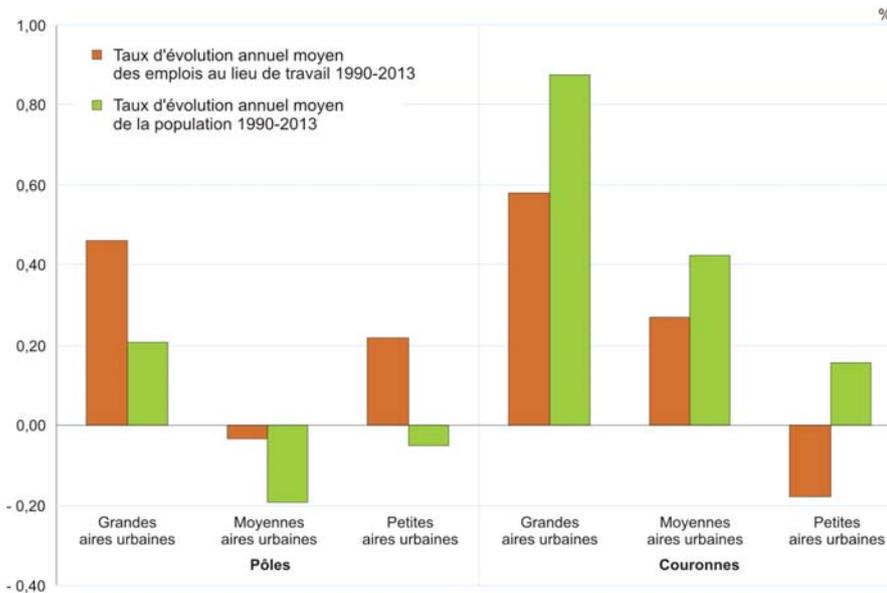
urbaines. Dans ces territoires, la population et l'emploi ont augmenté conjointement de 0,4 % par an depuis 1990 (*figure 1*). Les aires urbaines de Tours et d'Orléans, concentrent désormais 36 % de la population régionale et 39 % des emplois. Cette évolution sur 20 ans suit une logique de métropolisation, c'est-à-dire de réorganisation de l'espace urbain autour des grands pôles qui concentrent les activités et l'emploi. La

#### 1 La dynamique régionale portée par les grandes aires urbaines



Source : Insee, Recensements de la population

## 2 Une concentration de l'emploi au sein des pôles en Centre-Val de Loire

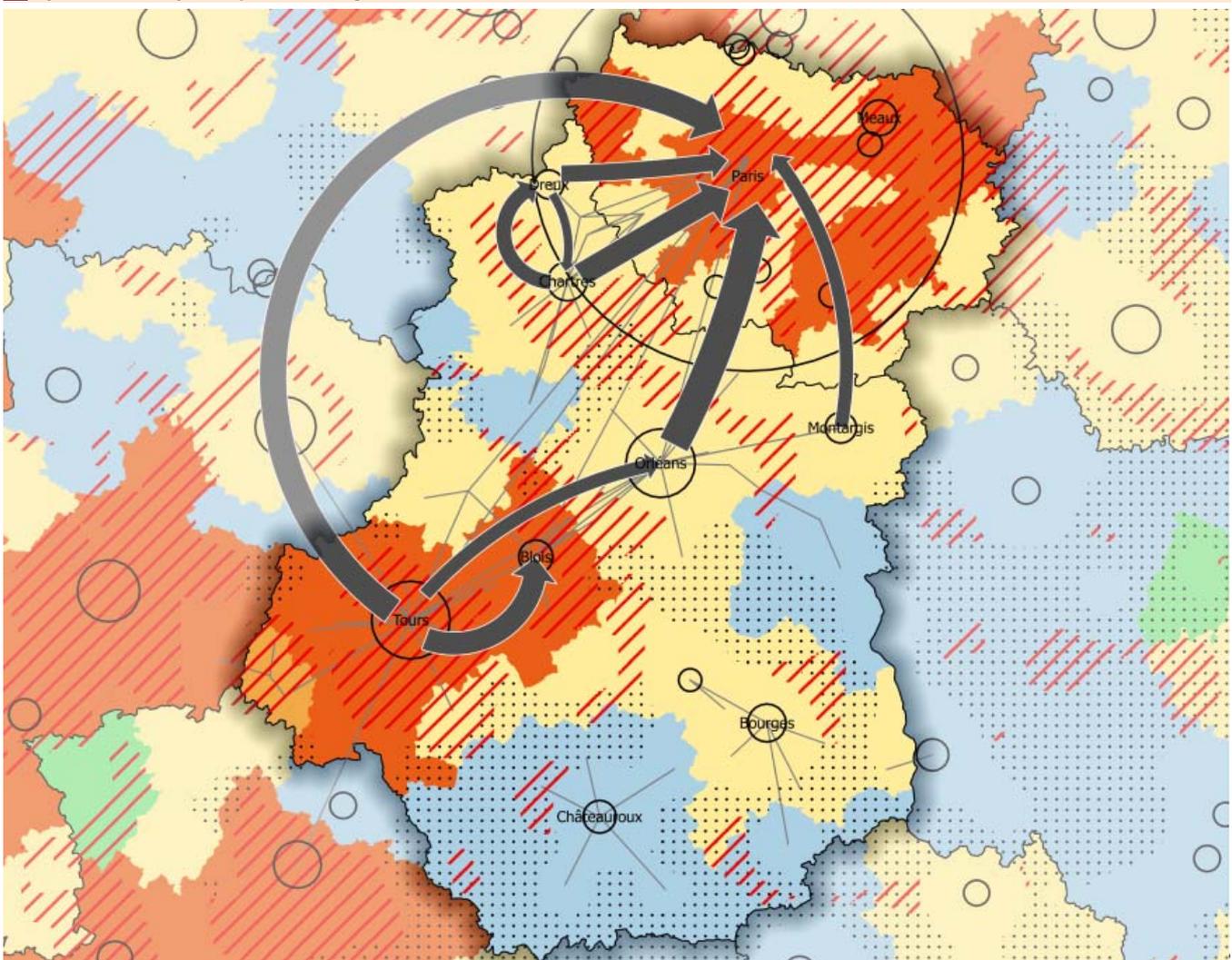


Source : Insee, Recensements de la population

périurbanisation se poursuit autour des grands pôles. La population croît plus fortement dans leur couronne (+0,9 % par an) et plus rapidement que les emplois (+0,6 % par an) (figure 2). Parallèlement, les emplois se sont plus concentrés au sein des grands pôles avec une croissance de 0,4 % par an, supérieure de 0,2 point à celle de la population.

La baisse globale des emplois dans la région entre 2008 et 2013, consécutive à la crise économique, a impacté plus fortement les pôles urbains et a atténué cette disjonction territoriale des dynamiques emploi-population enregistrée au cours des deux dernières décennies. Les deux tiers des 16 000 emplois perdus durant cette période dans la région l'ont été dans les grands pôles, notamment dans le productif, ce qui correspond à une diminution annuelle de 0,4 % entre 2008 et 2013. La croissance plus marquée de la population dans les couronnes de grands pôles s'est accompagnée d'une croissance de l'emploi présentiel, assurant un maintien de l'emploi dans ces territoires.

## 3 Synthèse des dynamiques de la région Centre-Val de Loire

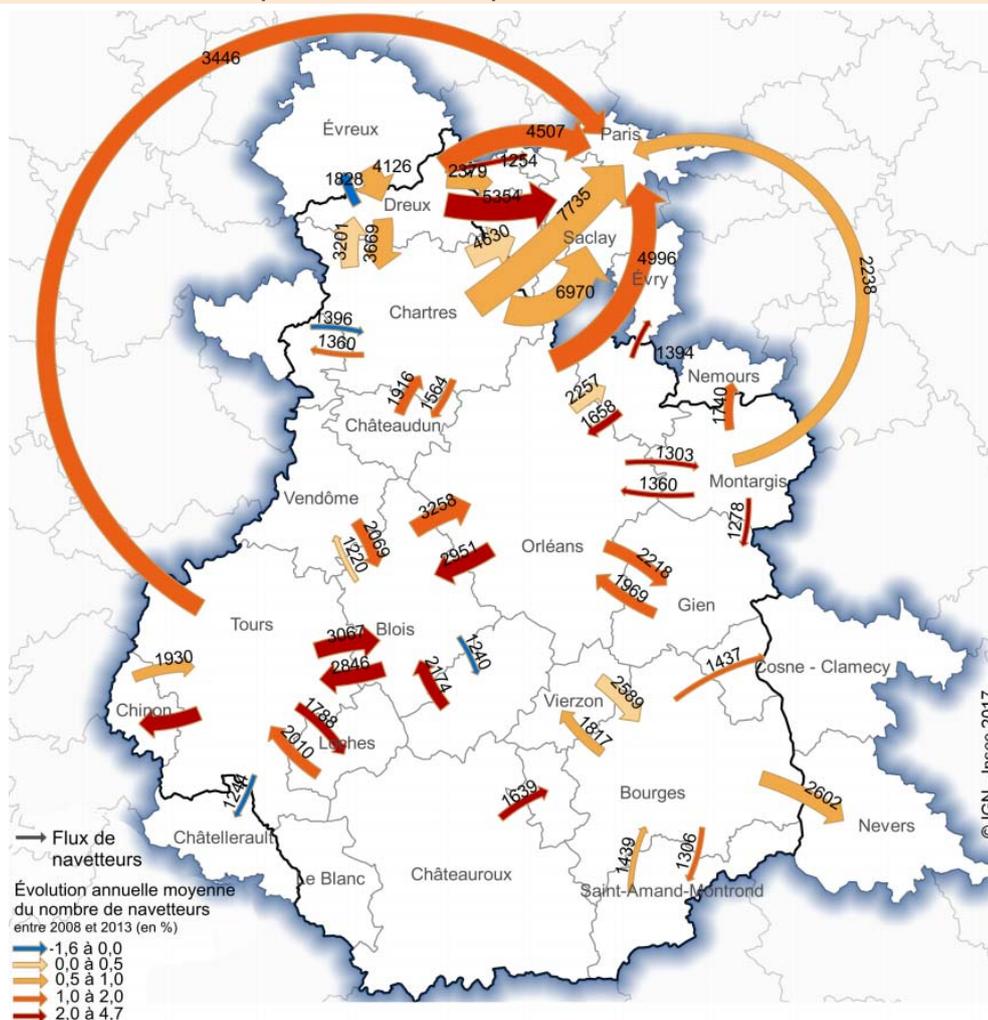


Zones d'emploi:

- flux de navetteurs entre UU de plus de 500 travailleurs
- flux de navetteurs entre UU de 200 à 500 travailleurs
- /// zones de croissance de l'emploi
- ... zone de densité de population inférieure à 30 hab/km<sup>2</sup>

- Dynamisme emploi-population
- Stabilité démographique avec croissance de l'emploi
- Croissance résidentielle avec baisse de l'emploi
- Déprise démographique avec croissance de l'emploi
- Déprise démographique avec baisse de l'emploi

Source : Insee, Recensements de la population



Note : seuls les flux de plus de 1 200 navetteurs sont représentés.  
 Source : Insee, Recensements de la population

### Les couronnes accroissent leur importance au sein des moyennes aires urbaines

Au sein des moyennes aires urbaines, la population et les emplois sont restés quasi-constants entre 1990 et 2013. La périurbanisation s'est poursuivie, accompagnée d'une croissance de l'emploi dans les couronnes, portée par les activités présentes. Cette croissance conjointe de l'emploi et de la population dans les couronnes n'a cependant pas compensé les pertes au sein du pôle limitant de fait la croissance des moyennes aires urbaines qui forment l'armature urbaine des territoires les plus isolés. Dans les petites aires urbaines, souvent accolées à l'aire d'influence d'un grand pôle, seuls les emplois ont légèrement progressé (+ 0,2 %).

### Trois systèmes territoriaux identifiés pour autant de dynamiques locales

De par leur proximité et l'élargissement de leurs zones d'influences, les pôles urbains, porteurs des dynamiques d'emploi et de population, forment des réseaux et sont le cœur de l'armature urbaine sur laquelle s'appuie l'organisation d'une région (*encadré méthodologique*). La force et

l'évolution des relations entre territoires, mesurées au travers des flux de navetteurs, permettent d'en approcher le fonctionnement : ils résument l'intensité de l'attraction des pôles (par leur ampleur), leur dynamisme (par leur évolution) et les possibilités d'arbitrages résidentiels des ménages. L'organisation et le fonctionnement d'une région participent tous deux aux dynamiques de développement des territoires d'une région. En Centre-Val de Loire, trois systèmes se dégagent : le nord régional, l'axe ligérien et celui des deux départements du sud (*figure 3*). Sur la période 2008-2013, les interdépendances entre zones d'emploi liées à ces systèmes ont quasiment toutes augmenté.

### Un maillage dense dans le nord-est

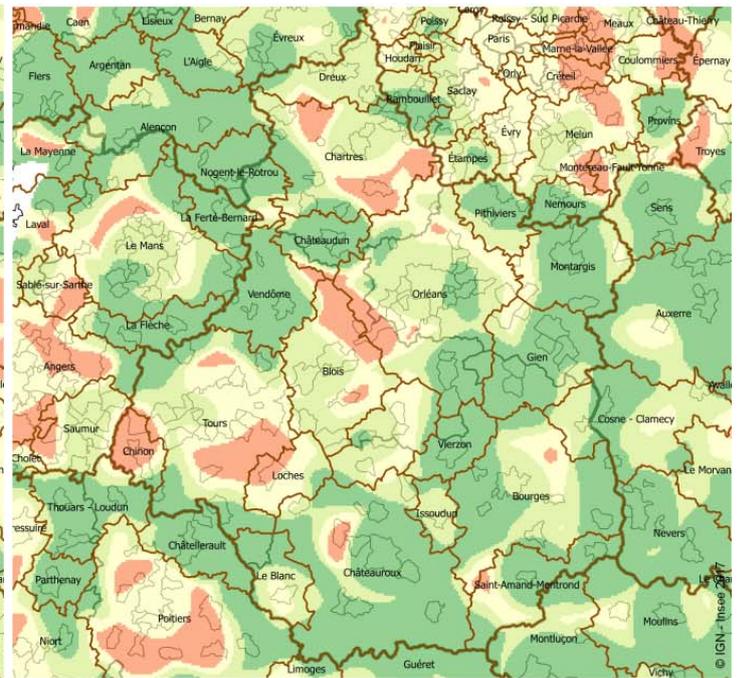
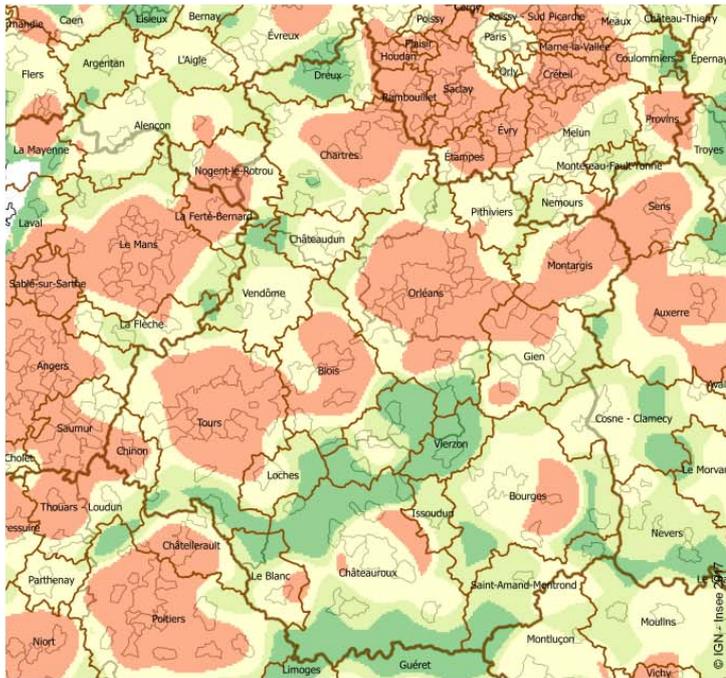
Au nord de la région, dans le département de l'Eure-et-Loir, le maillage urbain est dense, notamment le long des franges franciliennes. Parmi les plus importants de la région et très proches géographiquement, les pôles de Chartres et Dreux sont connectés : leurs zones d'emploi échangent près de 7 000 navetteurs chaque jour. Cette connexion des territoires s'étend plus au sud jusqu'à Châteaudun et dans une moindre mesure vers Nogent-Le-Rotrou. Elle

dépasse également les frontières régionales vers Évreux mais c'est surtout avec Paris et l'Île-de-France qu'elle est particulièrement forte. Les zones d'emploi de Chartres et Dreux partagent avec la capitale nationale une partie de leur aire d'influence. Entre 2008 et 2013, les flux de navetteurs vers les zones d'emploi de l'Île-de-France ont fortement augmenté avec une croissance annuelle comprise entre 0,3 % (depuis Chartres vers Rambouillet) et 2,9 % (de Dreux vers Saclay) (*figure 4*). Plus de 13 000 résidents sur la zone d'emploi de Dreux se rendent en région parisienne chaque jour pour travailler, notamment dans les zones d'emploi de Paris et Saclay. Depuis celle de Chartres, ce sont près de 25 000 travailleurs qui se déplacent quotidiennement vers la région parisienne, soit 22 % des actifs en emploi de la zone d'emploi. Les flux de navetteurs entre Chartres et la préfecture régionale, Orléans, sont eux très limités. Au nord-ouest, la zone d'emploi de Nogent-le-Rotrou est plus isolée : 2 500 actifs la quittent pour travailler dont la moitié vers la zone d'emploi de Chartres, soit à peine 8 % des actifs en emploi.

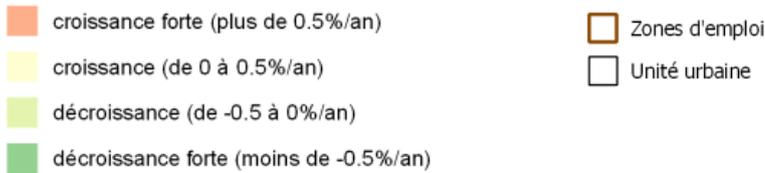
## 5 Une croissance de la population et de l'emploi qui se maintient sur les grandes aires urbaines

Évolution annuelle moyenne de l'emploi entre 1990 et 2008

Évolution annuelle moyenne de l'emploi entre 2008 et 2013



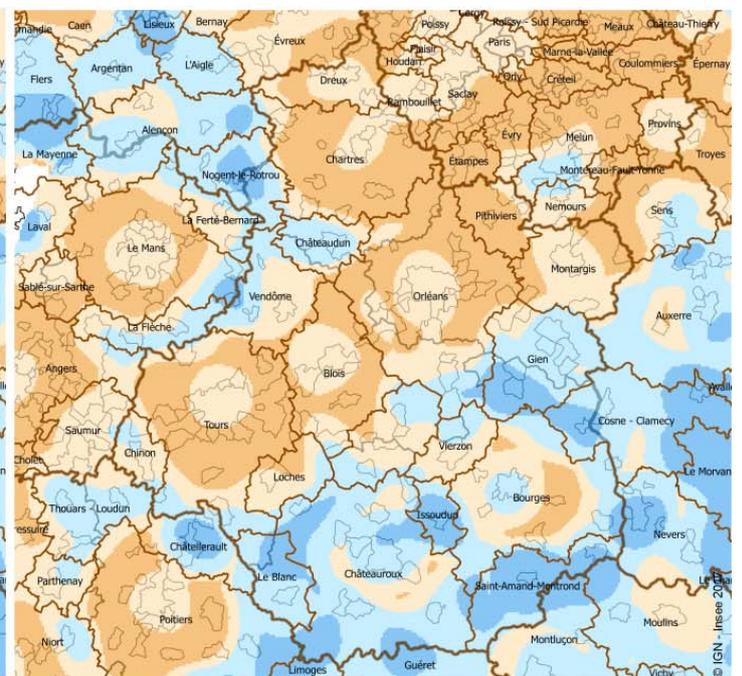
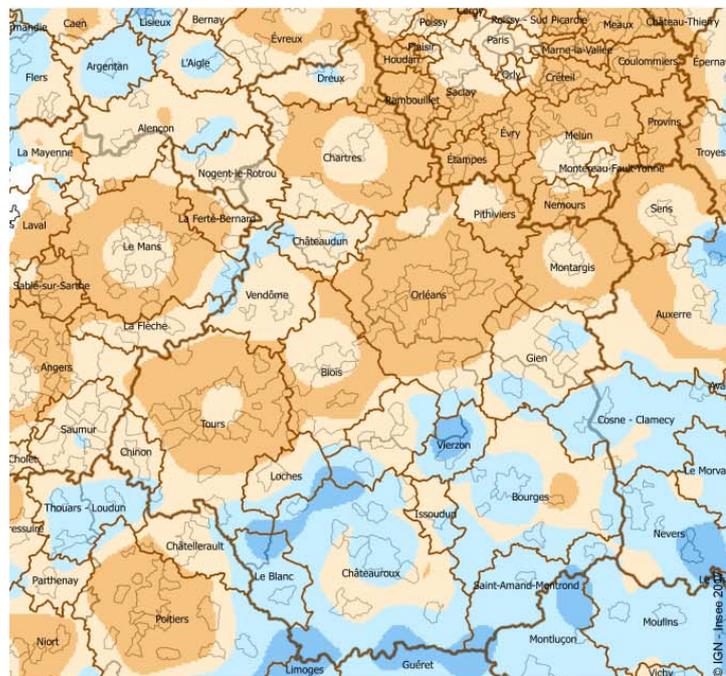
Rayon de lissage : 20 km



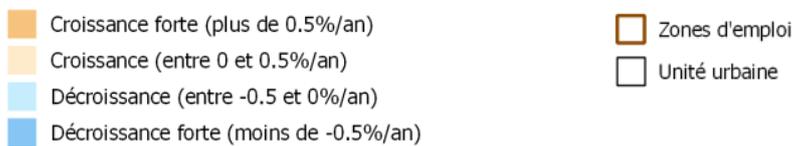
Source : Insee, Recensements de la population

Évolution annuelle moyenne de la population entre 1990 et 2008

Évolution annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013



Rayon de lissage : 20 km



Source : Insee, Recensements de la population

## Plus d'habitants mais moins d'emplois dans le nord

Les zones d'emploi de Chartres et Dreux, sous l'influence de Paris, sont parmi les plus dynamiques de la région en termes démographique. Entre 2008 et 2013 leurs populations ont augmenté respectivement de 0,6 % et 0,4 % en moyenne par an. Contrairement aux territoires de Châteaudun et de Nogent-Le-Rotrou, ces territoires profitent de naissances plus nombreuses que les décès du fait d'une population au profil par âge proche de celui observé en région parisienne. Seule la zone d'emploi de Chartres bénéficie d'un solde migratoire positif. Dans la zone d'emploi de Dreux, la population augmente le plus à l'est, dans les communes de la couronne de Paris. Dans celle de Chartres, ce sont en revanche les communes de la couronne de Chartres situées à l'ouest et au sud-ouest de l'aire urbaine, qui ont la plus forte croissance. Cette hausse de la population s'accompagne d'une augmentation du nombre d'actifs de 0,3 % par an à Chartres et 0,1 % à Dreux.

L'ensemble de ce système a subi une baisse de l'emploi productif et une stagnation des emplois présents. Les couronnes de Chartres et Dreux ont bénéficié d'une augmentation de l'emploi présent contrairement à leurs pôles.

Ce profil de territoire plutôt jeune, avec un solde naturel excédentaire se retrouve sur l'ensemble des franges franciliennes. Il est cependant moins marqué dans le sud de l'Île-de-France, notamment sur la zone d'emploi de Montargis. Bien que l'essentiel des navetteurs de Montargis prennent la direction de Nemours ou Paris, l'attraction de la région parisienne est moins forte. Les liens avec Orléans progressent depuis 2008 mais restent limités.

La zone d'emploi de Châteaudun est confrontée à une perte d'actifs plus rapide que celle de la population et à la plus forte diminution d'emploi de la région depuis 2008. Les emplois présents et productifs y sont en diminution.

## Un axe ligérien dynamique où les travailleurs sont mobiles

L'unité urbaine d'Orléans est intégrée au maillage ligérien qui s'étend depuis Gien, se poursuit le long de l'autoroute A10 jusqu'à Tours et vers Chinon. Son influence s'étend à l'ensemble de la zone d'emploi. Les flux de navetteurs, relativement nombreux, sont équilibrés avec les zones d'emplois voisines de Gien, Pithiviers et Blois et sont en croissance depuis 2008.

Hors des frontières régionales, ce sont 8 500 résidents de la zone d'emploi d'Orléans qui se rendent chaque jour à leur travail en région parisienne, soit 4,0 % des actifs en emploi.

À l'autre extrémité de l'axe ligérien, la métropole de Tours est au cœur du maillage urbain du département d'Indre-et-Loire. Les navetteurs se déplacent vers la métropole depuis l'ensemble des unités urbaines de la zone d'emploi de Tours. Au-delà des frontières de la zone d'emploi, ce sont chaque jour près de 5 000 personnes qui font la navette entre les zones d'emploi de Tours et Chinon, près de 4 000 entre Loches et Tours et 6 000 entre Blois et Tours. Ces échanges avec les autres zones d'emplois de la région sont équilibrés, les navetteurs sont aussi nombreux au départ et à l'arrivée à Tours. En dehors de la région, 4 400 personnes quittent la zone d'emploi de Tours pour travailler en Île-de-France (2,0 % des actifs en emploi) et 1 200 pour travailler dans la zone d'emploi de Châtelleraut (0,5 %). Ces dernières résident essentiellement le long de la frontière régionale et leur nombre est en net recul depuis cinq ans. La métropole tourangelaise entretient des flux de navetteurs plus réduits avec Poitiers et Le Mans.

La continuité du maillage urbain entre les deux métropoles est assurée par Blois, cinquième plus grande unité urbaine de la région avec plus de 66 000 habitants. Sa zone d'emploi attire un nombre croissant de travailleurs depuis celles de Vendôme ou Romorantin-Lanthenay.

## Une démographie dynamique au coeur de l'axe ligérien

Dans les territoires sous influence ligérienne, l'attraction de Paris reste marquée sur les zones d'emploi de Pithiviers et Orléans. Leur population plus jeune augmente et les naissances y sont plus nombreuses que les décès. À Pithiviers, les arrivées d'habitants sont plus nombreuses que les départs.

Sur l'ensemble du réseau ligérien, seules les zones d'emploi de Chinon et Gien ne gagnent pas d'habitants. Chinon reste stable sur la période alors que Gien perd des

habitants. Cela s'explique en partie par un solde migratoire déficitaire sur l'axe Orléans-Gien qui n'est pas compensé à Gien par l'excédent naturel. Au sein des zones d'emploi de Blois, Orléans et Tours, la population croît à la fois dans les pôles et les couronnes. Seuls les petits pôles dans la périphérie des grandes aires urbaines perdent des habitants.

## Une croissance de l'emploi à l'ouest de l'axe ligérien

En termes d'évolution de l'emploi, les dynamiques divergent entre l'est et l'ouest. À l'est de l'axe ligérien, notamment sur la zone d'emploi d'Orléans, l'emploi diminue entre 2008 et 2013 (figure 5). À l'ouest en revanche, la dynamique d'emploi et l'attractivité migratoire sont plus importantes. Les zones d'emploi de Blois, Tours et Chinon sont les seules à ne pas subir une baisse des emplois suite à la crise de 2008. Au sein de la zone d'emploi de Chinon, la croissance annuelle des emplois est supérieure au niveau national portée notamment grâce à l'emploi productif lié à l'activité de la centrale nucléaire. Cette dynamique d'emploi se retrouve plus à l'ouest, sur les axes Angers-Nantes et Poitiers-Bordeaux.

## Des territoires très isolés dans le Berry

Dans les deux départements du sud, seules deux grandes unités urbaines, Bourges et Châteauroux sont présentes. Les moyennes et petites unités urbaines ne sont pas nombreuses et, pour la plupart, sont isolées les unes des autres par de grands territoires où la densité est parmi les plus faibles de métropole : à peine 30 habitants au km<sup>2</sup>.

Les flux de navetteurs entre les zones d'emploi y sont très limités. Les unités urbaines ont peu de relation entre elles à l'exception de celles de Vierzon, Bourges et dans une moindre mesure Saint-Amand-Montrond. Le long de la frontière régionale au sud, plus de 2 600 habitants de la région travaillent dans la zone d'emploi de Nevers en Bourgogne-Franche-Comté. L'aire

## Méthodologie : l'armature urbaine en Centre-Val de Loire

L'échelonnement de taille et la position des villes, entendues comme agglomérations de population, forment la « colonne vertébrale » de l'espace régional, ce qui définit l'armature urbaine. L'analyse de l'armature urbaine s'appuie sur trois piliers : le positionnement des villes dans la hiérarchie urbaine, l'aire d'influence des villes et leur dynamique. Le positionnement explique en grande partie l'attractivité qui participe de la dynamique d'évolution de la population et de l'emploi.

Le positionnement des villes dans l'armature urbaine sur lequel s'appuie cette étude résulte d'une distribution rang-taille des unités urbaines. Dans la région, cette distribution apparaît régulièrement échelonnée, forme de distribution relativement universelle sur de grands territoires, mais présente trois ruptures en termes de taille d'unités urbaines et donc quatre groupes d'unités urbaines :

- deux métropoles, Orléans et Tours, qui, avec respectivement 280 000 et 300 000 habitants sont trois fois plus grandes que les unités urbaines suivantes. Elles se situent aux extrémités de l'axe ligérien à 110 kilomètres de distance l'une de l'autre.

- six autres grandes unités urbaines ont une population comprise entre 50 000 et 90 000 habitants et sont équitablement réparties sur le territoire : Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Dreux et Montargis.

- 12 unités urbaines entre 10 000 et 30 000 habitants maillent le territoire. Elles correspondent toutes à des moyens pôles sauf Vierzon et Vendôme qui sont des grands pôles.

- les plus petites unités urbaines, souvent dans l'aire d'influence d'une plus grande.

d'influence de cette unité urbaine s'étend ainsi sur une zone du Centre-Val de Loire où résident 6 000 habitants.

Sur le territoire de Châteauroux, les flux de navetteurs sont importants mais restent essentiellement internes à la zone d'emploi. La zone d'emploi du Blanc dans le sud de la région et celle de Cosne-Clamecy sont autonomes vis-à-vis du reste du territoire régional.

### Les départements du sud subissent une baisse de la population et de l'emploi

Du fait d'une population plus âgée dans ces deux départements, le déficit naturel est conséquent dans l'ensemble des zones d'emploi, à l'exception de celle de Bourges. Hormis dans celles d'Issoudun et de Saint-Amand-Montrond, leur solde migratoire est positif, mais il ne permet pas de compenser le déficit naturel. Seuls

les territoires du réseau formé par Bourges et Vierzon maintiennent leur population sur la période. La perte d'habitants au niveau des pôles est compensée par la bonne dynamique démographique des couronnes. Pour autant, la croissance de la population dans les couronnes de Châteauroux, Issoudun et Le Blanc ne compense pas la perte d'habitants de leurs pôles. La zone d'emploi de Saint-Amand-Montrond perd des habitants sur l'ensemble de son territoire.

Cette diminution de la population s'accompagne d'une perte d'emploi sur l'ensemble du territoire avec des taux de chômage supérieurs au niveau national à l'exception de la zone d'emploi de Châteauroux. Cette déprise de la population et de l'emploi s'observe également dans les territoires limitrophes au sud et à l'est de la région Centre-Val de Loire. ■

### Encadré partenaire

#### Connaître les dynamiques régionales pour assurer un développement équilibré du territoire

À l'heure où se dessine, à travers le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, un projet commun pour l'avenir du Centre-Val de Loire, il était important de porter un regard analytique et synthétique sur les dynamiques socio-économiques à l'œuvre. Dans le cadre d'un partenariat entre la Région Centre-Val de Loire et l'INSEE, cette étude apporte un éclairage sur les caractéristiques et les évolutions récentes sur le territoire régional. Elle nourrit les réflexions stratégiques en cours et à venir pour poursuivre un développement équilibré au sein de la région, où chaque territoire contribue à la dynamique régionale.

## Définitions

### Zone d'emploi

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM.

Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacements domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006. La liste des communes est celle donnée par le Code Officiel Géographique (COG).

### Grille de densité

Les communes étant de superficies très variables, certaines d'entre elles peuvent apparaître comme peu densément peuplées ou au contraire densément peuplées, alors même que leurs populations sont de taille comparable.

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la nouvelle grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

Cette classification reprend les travaux d'Eurostat, en introduisant une catégorie supplémentaire pour tenir compte des espaces faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens. Ainsi, on distingue parmi les communes peu denses, des communes très peu denses.

La grille communale permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes :

- les communes densément peuplées,
- les communes de catégorie intermédiaire,
- les communes peu denses,
- les communes très peu denses.

### Unité urbaine

On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

### Pôle urbain

Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain. On distingue également des moyens pôles - unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois et les petits pôles - unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois.

### Aire urbaine

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

### Insee Centre-Val de Loire

131, rue du Faubourg Bannier  
45034 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 69 52 52

### Directrice de la publication :

Yvonne Pérot

### Chef de projets

Anne Billaut

### Rédacteur en chef :

Rémi Josnin

Relations médias : [medias-centre@insee.fr](mailto:medias-centre@insee.fr)

ISSN : 2416-9471

@Insee 2018

## Pour en savoir plus

- Recensement de la population: 2 578 592 habitants en Centre-Val de Loire en 2015, *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n°39, décembre 2017
- Le Centre-Val de Loire : la région la plus fortement renouvelée par les migrations résidentielles en 2014, *Insee Analyse Centre-Val de Loire* n°36, juillet 2017
- La génération des baby-boomers pèse sur la croissance démographique à l'horizon 2050, *Insee Analyse Centre-Val de Loire* n°34, juin 2017
- Une économie peu dynamique depuis 1990, *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n°30, mars 2017

